

Objet : Licence d'utilisation du Lexique juridique pratique (LJP)

Chers membres et non membres,

Veillez trouver ci-après l'information qui vous permettra de souscrire une licence d'utilisation du LJP ou de la renouveler.

Pour des raisons de commodité administrative, le conseil de l'ACJT, diffuseur du Lexique juridique pratique (LJP), a décidé de concert avec son auteur, M^e Michel Bergeron, que le renouvellement des licences d'utilisation de l'ouvrage se ferait à une date fixe établie au 15 janvier de chaque année. Afin d'assurer un traitement équitable de tous les souscripteurs, le conseil a d'ailleurs laissé venir à échéance toutes les licences souscrites depuis son lancement, en 2014, avant de vous adresser le présent message.

Entretemps, le LJP s'est enrichi de nombreuses entrées couvrant, entre autres, les dispositions pertinentes du nouveau Code de procédure civile, les modifications apportées à la réglementation des valeurs mobilières et aux normes internationales d'information financière.

En acquittant les frais de souscription annuels applicables à votre situation, vous contribuez à un tel enrichissement du LPJ et au respect des droits de son auteur.

Nous vous remercions à l'avance de nous faire parvenir dans les meilleurs délais votre chèque de la manière indiquée à la page 2.

Nous vous prions d'accepter nos plus cordiales salutations.

Le conseil d'administration.

Prix des licences d'utilisation (par année civile)

Individuelle (membre de l'ACJT)	75 \$
Collective (membre de l'ACJT)	50 \$
Individuelle (non membre de l'ACJT)	200 \$
Collective (non membre de l'ACJT)	150 \$

Ces frais de renouvellement sont payables par chèque fait à l'ordre de l'ACJT et adressé de la façon suivante :

Lexique juridique pratique
McCarthy Tétrault, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec)
H3B 0S8
À l'attention de Madame Suzanne Couture